

Un devoir de mémoire : la « reviviscence »

du Rite Français en Hollande, en France et en Belgique.

Jean van Win, Ve Ordre.

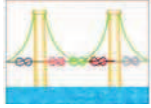
Depuis 1987, un petit groupe de FF belges, membres à cette époque de la Grande Loge de Belgique et tous Rose Croix du REAA, rêvait de restaurer en Belgique les Ordres de Sagesse du Rite Français, et fondèrent dans ce but une loge bleue de Rite Français, au sein d'une obédience, la Grande Loge de Belgique, qui ne le pratiquait nullement. Ils avaient profité d'un vide juridique dans les statuts, qui ne précisait pas, à cette époque, quel rite pratiqueraient les loges de la GLB. Cette loge bruxelloise -- Saint Jean la Lumière -- sera longtemps la seule à travailler au Rite Français Traditionnel, au sein de la GLB, et continue à bénéficier de ce privilège de nos jours, à la condition de ne pas essaimer à ce rite.

Ce petit groupe de Rose Croix a dès lors accompli un travail énorme, car il n'avait, au départ et à cette époque, aucune référence lui permettant d'orienter son travail, essentiellement en matière de rituels. Les frères fondateurs concernés partageaient un même profond désintéressement pour le « Rite Moderne belge » mais n'avaient que des informations fragmentaires sur le prestigieux passé du Rite Français, qui fut le rite dominant des loges belges « de style français » aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Commença alors un véritable jeu de piste qui va de la Belgique aux Indes néerlandaises, en passant par La Haye, Leiden, Paris, Lille et Bruxelles.

Le petit groupe de Rose Croix belges poursuivit patiemment ses recherches du côté de la France, sans trop se soucier de régularité ou de non régularité, n'ayant en tête que le Rite Français le plus authentique possible, aux grades symboliques comme aux grades ultérieurs.

Par l'intermédiaire et à l'initiative d'un frère belge en loge à Lille, nous avons alors reçu une réponse détaillée du TIF René-Jacques Martin, qui allait nous permettre, enfin, de progresser sérieusement. Nous nous étions en effet rapprochés très nettement, et sans le savoir, de la source dont nous allions entendre parler pour la première fois : le frère René Guilly.



Il était progressivement devenu évident, pour nous Rose Croix belges du Rite Ecossais, que notre meilleur interlocuteur devait être René Guilly. La piste hollandaise était certes valable, mais tous les Belges ne sont pas bilingues français-néerlandais, et il nous paraissait plus commode de nous faire reconnaître par des frères français que par des frères hollandais, aussi aimables que soient ces derniers. Je mis en branle quelques amis parisiens et finis par obtenir son numéro de téléphone : j'appelai René Guilly.

C'était le 20 avril 1989, et j'étais profondément stressé en écoutant s'égrener la sonnerie d'appel... Avec une simplicité et une gentillesse parfaites, et une précision redoutable, René Guilly m'apprit spontanément bien des choses pour finir par m'inviter en sa loge d'études *Louis de Clermont* dans une sorte de crypte située au pied de la Tour Saint Jacques à Paris! Le Premier Surveillant était un certain Roger Dachez. Je résume mes notes prises fébrilement au vol lors de cette conversation :

Il n'y a qu'un seul grade de Rose Croix.

Une filiation n'est pas nécessaire si nous sommes tous Rose Croix.

Le chapitre « *De Roos* » n'existe plus.

Il faut étudier les rituels du Régulateur.

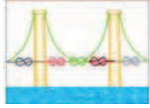
La Loge Nationale Française possède un chapitre de Hauts Grades travaillant au Rite Français Traditionnel.

Elle possède aussi une loge de recherches et d'études qui travaille sur les rituels de la première moitié du XVIIIe siècle.

Le mercredi 26 avril 1989, la loge d'études « *Louis de Clermont* » nous attend rue Saint-Bon, au pied de la tour Saint Jacques à Paris.

Un mois plus tard, le mercredi 24 mai 1989, accompagné d'un Rose Croix belge, je me présente à l'endroit indiqué sur la convocation reçue entre-temps de la loge d'études *Louis de Clermont*..

Nous apprenons que le TS Hendrik van Praag fut en tout état de cause membre, vingt-quatre années durant, d'un chapitre régulier travaillant selon le Rite Français. Le fait



qu'il ait été, en 1963, membre d'un chapitre cette fois irrégulier, ne change rien à la filiation *de facto* dont il était dépositaire.

Le 5 juillet 1990, après consultation des Chevaliers Rose Croix de mon Conseil, j'écris au frère René Ciampi, dont je ne sais plus comment j'avais obtenu le nom et l'adresse. Je lui précise clairement quels sont nos objectifs :

Obtenir un entretien avec les responsables du chapitre « *La Rose et le Lys* » ;

Fonder à Bruxelles un premier chapitre Français sous le titre distinctif « *Charles-Joseph prince de Ligne* » pour y travailler aux quatre ordres du Rite ;

Obtenir des autorités légitimes du Rite la qualité de Mère-Loge en Belgique ;

Etablir en Belgique une autorité pour la sauvegarde du Rite Français, disparu de ce pays depuis 1814, mais dont les chapitres restèrent actifs jusqu'en 1880, et ce de façon attestée par des documents indiscutables ;

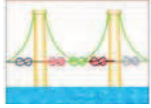
Préserver l'indépendance de la Mère-Loge qui doit rester souveraine sans la moindre dépendance vis-à-vis d'un pouvoir supérieur ;

Créer des relations étroites entre les chapitres français du Nord de la France et les 38 chapitres hollandais pratiquant le même rite, *mutatis mutandis*.

Les fondateurs du chapitre de Rite Français « *Le Prince de Ligne* », devenus désormais très impatients de travailler rituellement, étaient, en 1990-1991, tous membres de la Grande Loge de Belgique, obédience symbolique n'ayant de ce fait nulle compétence pour se mêler de hauts grades, et n'entendant du reste nullement le faire. Nous ne savions aucunement ce qui se préparait au Grand Orient de France, avec lequel nos rapports étaient inexistantes.

Quant au Grand Orient de Belgique, comme toutes les obédiences masculines de l'époque, il ne connaissait que des loges travaillant au Rite Moderne belge¹, dont la dénomination montre bien qu'il n'est pas français, et dont le grade de Maître Maçon, avec sa « Parole perdue », débouchait exclusivement sur le seul Rite Ecossais, Ancien et Accepté, voire sur le Rite Ecossais tout court, une autre « création belge ».

¹ Neuf d'entre elles faisaient alors partie de la Convention Ecossaise, réunissant huit loges séculaires entretenant aussi quelque vieille patente au REAA, plus une loge récente, Saint Jean d'Ecosse, qui ne fait que confirmer la règle.



Nous avons alors enfin pu reconstituer la chronologie généalogique des chapitres français revivifiés en France d'après nos renseignements. Nous la raconterons un peu plus loin.

Et pourquoi ne pas inclure dans cette reviviscence le chapitre « *Le Prince de Ligne* » à Bruxelles ?...

Il était plus que temps d'agir, et nous nous sommes tournés résolument vers nos frères de Lille. Nous étions alors en 1991-1992.

En l'absence de tout autre interlocuteur légitime pouvant octroyer **à cette époque** en langue française les patentes des Ordres de Sagesse dans la maçonnerie adogmatique, le samedi 8 juin 1991, à la demande expresse du Souverain Chapitre belge « *Le Prince de Ligne* », le Sublime Grand Chapitre Magistral du Grand Globe Français, « souché » sur la Grande Loge Humanitas dont Jacques Martin était le Grand Maître, nous consacra et nous installa le TS et PM du chapitre « *Le Prince de Ligne* ».

Nous étions enfin établis officiellement en Belgique, et prêts à travailler selon les rituels du Régulateur, quitte à en gommer certains éléments d'une religiosité subsistante pouvant indisposer les agnostiques les plus pointus d'entre nous. Mais, une fois encore, le destin allait en décider autrement...

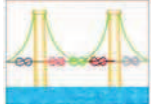
La « reviviscence » racontée par René Guilly lui-même.

Peu après, le 26 octobre 1991, René Guilly m'adresse une nouvelle longue lettre qui fait le point définitif sur les événements de la « reviviscence » du Rite Français, et qui a d'autant plus d'importance qu'elle est à nouveau entièrement dactylographiée de sa main. C'est la première lettre d'une longue série qui m'est adressée, dans laquelle René Guilly ne ménage pas ses peines pour nous informer complètement et très aimablement. Il n'était déjà plus en bonne santé, hélas.

Et René Guilly de conclure une de ses longues lettres très instructives à la fois sur ses intentions et sur l'esprit de son travail de « restauration » :

La restauration du Rite Français Traditionnel, au-dessus du troisième grade ; doit reposer sur des principes simples :

(1) l'autorité et les privilèges des Souverains Princes Rose Croix, ainsi que la double filiation du Rite Français et du Rite Ecossais Ancien et Accepté pour ce grade



(le Rite Français de 1786, notamment au premier et au deuxième ordre, ne pouvant représenter à lui seul une filiation suffisante).

(2) un travail d'érudition véritablement scientifique, consistant à détecter et à mettre en forme, pour chaque grade, les versions les plus anciennes et les plus authentiques.

Quoi qu'il en soit, le Rite Français doit s'assumer et se définir lui-même car, pour être lucide, aucun autre organisme maçonnique n'est prêt à lui apporter aide et parrainage. Et c'est mieux ainsi ».

Cette très longue lettre a fait en 1991 une très forte impression sur les fondateurs du chapitre « *Le Prince de Ligne* » en la Vallée de Bruxelles. Le remerciant de sa patience à notre égard, nous lui écrivions notamment ceci :

« Si vous nous aidez, non pas en nous donnant des solutions, mais en éclairant notre recherche, ce sera une façon de prolonger votre œuvre qui est celle d'une vie ».

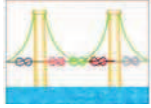
Suit alors un échange de lettres sur les rituels authentiques de la tradition française, assorties de considérations méthodologiques sur les problèmes de datation et « la constitution idéale des divers Ordres par la comparaison raisonnée et systématique d'au moins trente rituels par grade ».

En avril 1992 apparaissent quelques propos désabusés sous la plume de René Guilly, qui ne laissent pas de nous inquiéter. Jusqu'à la lettre du 11 avril 1992, la dernière qu'il nous ait envoyée, dans un style ultra concis, par laquelle il s'excuse de ne pouvoir nous recevoir à Paris où nous devons le revoir, « ayant été très souffrant, et ne pouvant se permettre aucune sortie ni rendez-vous ».

Soixante jours plus tard, le 11 juin 1992, René Guilly laissait tomber les outils.

Mais, grâce à lui, notre but était atteint. Nous avons non seulement fondé une première loge bleue au Rite Français au sein de la GLB—la loge Saint Jean la Lumière—mais nous avons encore implanté, dès 1991, **le tout premier chapitre et la toute première juridiction de Rite Français en Belgique, et ce depuis 1880.**

Une loge bleue et un chapitre, tous deux de Rite Français, fondés légitimement en territoire belge, nous étions comblés !



C'était peu de chose, mais c'était quelque chose.

Nous étions heureux et fiers, après cinq années de lutte obstinée. Ce n'était hélas que le début d'un nouveau chemin de croix éprouvant, fait d'hostilité et d'incompréhension...

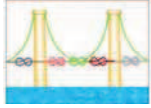
Car l'année 1992 fut cruciale pour le chapitre « *Le Prince de Ligne* ». La loge bleue dont faisaient partie la plupart des fondateurs du chapitre subit un *putsch* de la part d'une faction occultiste militante qui s'était introduite dans la loge par le truchement d'un frère dont la double qualité d'ancien moine défroqué et d'ésotériste imaginatif avait séduit des âmes candides. Le *putsch* était dirigé contre le Rite Français et sa dimension rationaliste.

La presque totalité des Officiers Dignitaires, Vénérable en tête (j'assumais cette charge à l'époque), a manifesté un profond écoeurément pour ce qui était en réalité une deuxième crise pour les mêmes raisons ; ils se sont séparés et ont rejoint diverses loges et même obédiences. Mais ce *big bang* est le début d'une autre histoire, celle d'un chapitre qui refuse de disparaître, face dorénavant à un adversaire déterminé, de mauvaise foi et tout puissant.

Des frères du premier chapitre « *Le Prince de Ligne* » se retrouveront en effet dans le projet d'une deuxième version de ce même chapitre, au sein cette fois de la Grande Loge Régulière de Belgique, face au REAA, qui mettra en oeuvre une véritable « union sacrée » des hauts grades du REAA et de tous les *side degrees*, afin de barrer la route aux Ordres de Sagesse du Rite Français. Cette obédience était à cette époque la seule qui possédait huit loges de Rite Français (en sus de ses nombreuses loges de Rite Moderne belge, rite fondamentalement distinct du Rite Français) et assurait de la sorte une base de recrutement solide pour les Ordres de Sagesse du Rite Français.

Les dirigeants du REAA, tout puissants dans cette obédience parce qu'ils se retrouvent tous aussi à la tête de l'obédience bleue et la dirigent de fait, ont tout fait pour s'opposer à l'introduction des Ordres de Sagesse du Rite Français, sauf si ces derniers acceptaient de se soumettre à l'autorité et à l'inspection du Suprême Conseil du REAA. Nous avons toujours refusé unanimement cet accommodement, avec la plus grande fermeté.

Le 11 novembre 2005, les vingt quatre fondateurs du deuxième chapitre *Le Prince de Ligne* reçoivent à Bruxelles le TIF Hervé Vigier, alors Lieutenant Grand Commandeur



du Grand Chapitre Français. Il désigne me désigne comme Très Sage au nom du Suprême Commandeur Philippe Thomas, qui me recevra ensuite au Ve Ordre de Sagesse.

Le chapitre *Le Prince de Ligne*, recrutant dans les loges bleues de Rite Français de la GLRB, sera néanmoins contraint d'émigrer à Arras, fraternellement hébergé au sein de la république française, où il vivra des moments de grand bonheur avec ses frères français du Grand Chapitre Français, en espérant connaître un jour la fin de son exil et son rapatriement sur le sol national, à parité de droits avec les autres rites maçonniques.

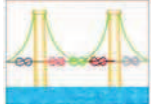
Malgré des négociations ardues, qui prétendaient nous imposer la renonciation à nos idéaux, et l'obtention de notre soumission, cette fin d'exil ne se produira jamais, pour le plus grand profit du REAA... Nous vivions notre rite en exil, sans espoir de voir jamais notre position comprise. Cette hostilité incompréhensible nous a finalement poussés hors de la Grande Loge Régulière de Belgique, pour rejoindre la maçonnerie de la liberté de conscience.

Aujourd'hui, le chapitre mixte et indépendant, de rite français, *Le Prince de Ligne* s'est bien entendu constitué librement une troisième fois à Bruxelles, en 2010, en dehors de toute obédience, dans la plus légitime des filiations initiatiques.

Sa mixité l'isole, mais renforce sa cohésion.

Voici l'histoire de sa troisième naissance, ou plus exactement « reviviscence ».

Sous l'Empire, un régiment français crée un chapitre de Rite Français en Hollande occupée ; il y initie des autochtones qui forment le chapitre néerlandais *De Roos* ; ce chapitre se transporte aux Indes néerlandaises, à Medan, avec pour Très Sage le frère Hendrik van Praag, un juif belge fort désagréable, qui eut beaucoup à souffrir des Japonais durant la guerre ; rentré en Hollande, ce dernier y ramène son chapitre *De Roos* et l'installe à La Haye ; René Guilly apprend alors que la maçonnerie de Rite Français, malgré sa mort apparente, subsiste néanmoins bien vivace dans des isolats



tels le Brésil et la Hollande ; il se rend à La Haye où, en 1963, accompagné de plusieurs frères français de haut renom, Guilly reçoit le IV^e Ordre. **Ceci est une tradition orale, qui émane de René Guilly lui-même. Il n'en est pas moins vrai que les documents concernant l'origine exacte du chapitre *De Roos* ne sont pas à la disposition des historiens et que cette belle histoire reste encore à clarifier et à écrire.**

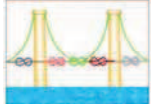
A son retour en France, le chapitre *Jean-Théophile Désaguliers* (nom de plume de Guilly) est créé, assurant la fonction de Chapitre Métropolitain pour la France. Parmi les amis de Guilly, il faut citer Roger d'Alméras, qui, après une loge du même nom, crée le chapitre de Rite Français *La Chaîne d'Union*, dont fait notamment partie le TIF Jacques Lapeyrère. Ce dernier crée en 1993 le Souverain Chapitre *Roëttiers de Montaleau* qui active l'ensemble des quatre Ordres de Sagesse du rite Français dans la mouvance du Grand Orient de France.

Après de tristes bagarres avec le Grand Collège des Rites du Grand Orient de France et avec le REAA, le chapitre *La Chaîne d'Union*, en la Vallée de Paris et en date du 11 février 1998, reçut l'actuel Très Sage et Parfait Maître, le TIF Jean-Claude Villant, dont le chapitre *Les Pertuis* en la Vallée de La Rochelle obtint patente le 4 décembre 2007 du Grand Chapitre Général de France (et non du Grand Orient de France).

Cette patente nous fut ensuite généreusement et solennellement transmise à La Rochelle, et fit du chapitre belge *Le Prince de Ligne* un chapitre de Rite Français à part entière et à l'ascendance irréprochable. Comme la torche olympique passe de main en main et de relais en relais depuis Athènes, la filiation française est passée de Très Sage en Très Sage jusqu'à nous. C'était là notre troisième naissance, depuis 1992.

En conclusion, notre chapitre mixte, interobédientiel, souverain et de Rite Français *Le Prince de Ligne* a reçu la seule transmission qui compte, celle de l'esprit et de la tradition maçonnique la plus pure. C'est celle que donna gratuitement le chapitre *De Roos* aux fondateurs du chapitre *Désaguliers*.

Notre chapitre a renoué, en 1987, en 1991, en 2005 et en 2010, avec la grande tradition maçonnique belge, celle qui vit fleurir sur tout le territoire de notre pays des centaines de loges bleues et des dizaines de chapitres modernes, travaillant au moins



jusqu'en 1880 selon le Rite Moderne, la qualification de « français » étant *persona non grata* après la défaite de la Grande Armée à Waterloo.

Notre filiation témoigne de la plus ancienne noblesse maçonnique qui soit, celle du chapitre *De Roos –La Rose* – reçue déjà sous le Premier Empire par des Néerlandais, eux-mêmes initiés par des soldats français du GCG du GODF de 1784.

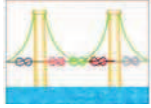
Une patente, pour nous, n'est pas un « permis de travail » délivré contre paiement voire, pire encore, un contrat de location résiliable et conditionnel consenti par une fédération administrative. Le Rose Croix René Guilly n'eut jamais à payer le Rose Croix Hendrik van Praag. C'est aussi de cette façon informelle et gratuite que se constituèrent les quatre loges qui, à Londres, créèrent la franc-maçonnerie spéculative, par un beau jour de juin 1717. Aucune administration n'a jamais patenté les quatre loges fondatrices de la maçonnerie !

Nous avons bénéficié d'une cession généreuse, fraternelle et enthousiaste ! Une transmission et un partage désintéressés de celui qui possède vers celui qui ne possède pas encore.

Nous ne demandons rien à personne mais nous ne souhaitons pas vivre en position antagoniste avec qui que ce soit. Nous rêvons au contraire d'une concorde fraternelle qui serait celle de tous les praticiens du Rite Français ou Moderne de Belgique, chacun conservant sa spécificité sexuelle et philosophique. Acceptons de bon cœur que des occasions de rencontre, voire une alliance de travail commun, soient créées pour le plus grand profit et l'essor du Rite Français dans toute l'Europe et ensuite dans le monde, dans le respect des valeurs qui nous sont communes à tous, mais aussi des spécificités qui sont particulières à chacun.

Nous y travaillons depuis 1987, soit sans relâche depuis 24 ans, après avoir été combattus avec méchanceté par ceux qui pensent voir en nous des concurrents. Nous n'avons jamais renoncé. Nous venons de toucher au but, nous travaillons beaucoup, nous serons reconnus par ceux qui le souhaiteront, nous essaierons calmement en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles, et nous y vivrons dans la paix, la main tendue vers ceux qui nous accepteront comme nous les acceptons.

En ce jour symbolique de la Pentecôte, puisse l'Esprit des Frères qui nous ont précédé depuis bientôt trois siècles dans les loges et chapitres de style et d'esprit français qui ont conduit ensuite au Rite Français, nous inspirer la Tolérance et la Raison que nous



avons l'ambition et le devoir de servir, sous la bannière internationale et libre du Rite Français Moderne.

J'ai dit.

Jean van Win

Ve Ordre

Très Sage et Parfait Maître

Chapitre mixte Le Prince de Ligne en la Vallée de Bruxelles.